



OFFICE BENELUX
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

Adresse postale
Boite Postale 90404
NL-2509 LK La Haye

Adresse
Bordewijklaan 15
NL-2591 XR La Haye

T +31 70 349 11 11
F +31 70 347 57 08

info@boip.int
www.boip.int

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
Chemin des Colombettes 34
CH-1211 GENEVE 20
Suisse

Date: 12 février 2019
Nos réf: REG/IR/CE/R1-1440037
Contact: M. E. Colsoul
Téléphone: +31 70 349 11 22

Vos réf:
Marque: FirstPower
Numéro de l'enregistrement international: 1440037

Avis de refus provisoire selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid

I No. de l'enregistrement international:
1440037

II Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international:
Firstpower Tech. Co., Ltd.
Room L, M, N, 15/F,
Haoming Fortune Plaza-A,
Shennan Road,
Futian District,
Shenzhen
518000 Guangdong,
Chine.

III Motifs de refus:
Le signe FIRSTPOWER est descriptif. Il est composé du qualificatif first (anglais pour : premier) et de la dénomination générique power (anglais pour : puissance/énergie). Ces éléments peuvent servir à désigner l'espèce, la qualité ou la destination des produits mentionnés en classe 9. Le syntagme formé est également descriptif. Lesigne est en outre dépourvu de tout caractère distinctif. Le refus est basé sur l'article 2.11, alinéa 1er, sous b. et c., de la CBPI. La contraction en un seul mot et la reproduction graphique choisie n'ont pas pour effet de rendre le signe distinctif.

IV Refus total

V Articles de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle applicables: voir sous III.

Pays-Bas:
ABN AMRO
IBAN NL68 ABNA 0240 0367 00
BIC: ABNA NL2A

Belgique:
BNP Paribas Fortis
IBAN BE24 0014 3183 0538
BIC: GEBA BEBB

Luxembourg:
BGL BNP Paribas
IBAN LU50 0030 0556 7430 0000
BIC: BGLL LULL

VI Délai et modalités de réponse:

Le titulaire dispose d'un délai de 3 mois à compter de la date de la présente en vue de faire valoir ses droits. A cet effet il doit constituer un mandataire domicilié sur le territoire de la Communauté européenne ou l'Espace économique européen ou, à défaut, y indiquer une adresse postale. S'il n'est pas satisfait à ces modalités endéans le délai imparti, l'avis de refus provisoire devient définitif.

Avec l'assurance de notre considération distinguée,



Karin Winkel
Chef Enregistrement